

Produire son électricité soi-même

Etat de la matière et proposition de Lampiris

Cette note est destinée aux petits producteurs, soit des particuliers, soit des PME qui ont une petite unité de production (puissance inférieure à 30 kW).

Le cas le plus fréquent sera la production à partir de panneaux solaires photovoltaïques mais ceci concerne aussi la micro-hydraulique, micro-cogénération, etc.

Gardez à l'esprit que l'installation de panneaux photovoltaïques est « la cerise sur le gâteau » en matière d'énergie. L'installation de ces panneaux n'a pas de sens si vous n'avez pas fait le maximum en ce qui concerne l'isolation de votre logement. L'isolation est dix fois plus efficace pour l'environnement et dix fois plus rentable que les panneaux photovoltaïques.

On distingue deux catégories :

Compteur avec un seul code EAN en consommation

Nous conseillons aux petits producteurs de ne pas produire plus qu'ils ne consomment. L'installateur de panneaux photovoltaïques, par exemple, prendra en compte vos besoins pour connaître le nombre de panneaux à installer. De manière approximative, retenez que 10 m² de panneaux produiront environ 1000 kWh par an en Belgique.

Si jamais vous produisez plus que vos besoins, celui-ci n'est pas enregistré et ne peut faire l'objet d'un rachat par Lampiris.

Par contre Lampiris, pour ses clients, rachète les certificats verts que vous recevrez pour la production verte.

Le prix de rachat du certificat vert par Lampiris est de 75 € pour l'année 2008.

Si vous avez un compteur bihoraire et/ou bidirectionnel, lisez le paragraphe « type de compteur ».

Compteur avec un code EAN pour la consommation et un code EAN pour la production

Si vous souhaitez produire plus que ce que vous consommez pour le revendre à Lampiris, nous demandons alors d'avoir deux codes d'identification EAN, un pour la consommation et un pour la production renvoyée sur le réseau (injection).

Ceci nécessite le changement du compteur à demander à votre GRD (Gestionnaire de Réseau de Distribution) qui vous le facturera (renseignez-vous auprès de celui-ci).

Le compteur d'injection ne comptera pas toute votre production mais uniquement le surplus que vous ne consommez pas sur place en chaque instant.

Lampiris rachète le surplus d'électricité et les certificats verts. Il est nécessaire de demander une offre à Lampiris pour un contrat de 1, 2 ou 3 ans. Les prix sont fixes pour la durée du contrat.

Le prix de l'électricité HTVA en novembre 2007 est de :
5,4 eurocents par kWh en monohoraire
6,7 eurocents par kWh en tarif de jour
3,5 eurocents par kWh en tarif de nuit et week-end
Le prix du certificat vert est de 75 €

Types de compteurs

Compteur standard (dit "à cliquet")

Valable uniquement pour la Wallonie. A Bruxelles il faut changer de compteur (voir ci-dessous « compteur bidirectionnel »)

Celui-ci tournera à l'envers quand vous produisez plus que vous ne consommez. Au relevé d'index de l'année suivante, vous aurez soit une consommation réduite grâce à votre production et votre facture sera diminuée d'autant, soit vous aurez produit autant que vous avez consommé, voire plus, et votre facture ce comportera pas de consommation mais se limitera à l'abonnement.

Compteur bidirectionnel

Ce compteur compte séparément ce qui est prélevé sur le réseau (index de consommation) et ce qui est renvoyé sur le réseau (index de production). Ce compteur est rendu obligatoire à Bruxelles pour les petits producteurs et Le coût du changement de compteur est pris en charge par SIBELGA.

Si vous avez un seul code EAN pour ce compteur, le solde des deux index est transmis à Lampiris. La facturation se passe comme pour un compteur standard. Il n'est donc utile de remplacer votre compteur par un compteur bidirectionnel à un seul code EAN, sauf à Bruxelles où c'est obligatoire.

Si vous avez deux codes EAN pour ce compteur, les deux index sont transmis à Lampiris. Vous aurez une facture pour la consommation et Lampiris rachète la production. Si c'est ce type de compteur qu'il vous faut, précisez-le bien lors de votre demande au Gestionnaire de Réseau et demandez combien un tel compteur vous coûtera.

Compteur bihoraire

Le principe est que l'index qui tourne est celui qui est concerné par la plage horaire. La production de nuit et du week-end est donc comptée séparément de la production de jour.

Si votre compteur est bihoraire et bidirectionnel, vous aurez donc quatre index.

Sites internet utiles :

www.ef4.be : facilitateur énergie photovoltaïque pour la région wallone

www.apere.org : facilitateur énergie photovoltaïque pour la région bruxelloise

La liste des installateurs est disponible sur le site <http://energie.wallonie.be> .